



FACILITATEUR DE BASKET

Zoom LICENCES n°3

Saison 2021/2022

1. Affiliations 2021/2022 : documents clubs

Concernant les affiliations : les clubs peuvent saisir un document club : pour les licenciés ce document est-il téléchargeable ou seulement "visible" ?

- Les documents seront téléchargeables sur e-Licence. Cependant si le licencié doit les compléter, il devra les remettre par mail à son club.

Combien de documents clubs sont "enregistrables" : un seul ou 2 ou 3 ?

- Vous avez la possibilité d'enregistrer plus d'un fichier.

Est-il possible de rajouter des documents clubs en cours de saison dans l'onglet organisme ou est-ce seulement possible au moment de la ré-affiliation ?

- Cette action est possible à tout moment de la saison.

2. Retours FFBB sur les questions posées lors des visioconférences CD67/Clubs

Avec les lères pré-inscriptions, nous avons constaté que FBI demandait l'enregistrement de la pièce d'identité. Y compris pour des licenciés déjà majeurs et déjà licenciés depuis plusieurs années...

Dans le cadre du contrôle de l'honorabilité, tous les licenciés de 16 ans et plus devront fournir une pièce d'identité si elle n'est pas déjà enregistrée dans FBI.

La majorité ou les 16 ans s'apprécient au 1^{er} janvier de la saison en cours. Faut-il prendre le **01/01/2021** ou le **01/01/2022** ?

Il faut prendre le **01/01/2022**.

Concernant la ré-affiliation : les clubs choisissent virement ou chèque mais ils doivent bien effectuer le règlement au Comité par une opération séparée, rien n'est automatique ou dématérialisé pour le paiement de l'affiliation ? même si le club choisi le service HelloAsso ?

Oui c'est une opération séparée, le club doit vous envoyer le chèque ou effectuer le virement (comme la saison passée)

Pour l'**assurance** : le licencié peut-il modifier son option et choisir une **option INFÉRIEURE** ? exemple : avoir B en 2020/2021 et choisir A en 2021/2022 ?

Oui. Par contre s'il a une option en 20/21 et qu'il n'a pas dénoncé le contrat avant le 31 mai 2021, il ne pourra pas choisir « N –Pas d'assurance ».

Les clubs peuvent-ils effectuer directement les modifications dans FBI – onglet organisme - en cours de saison en cas de changement de Président, de correspondant, de trésorier ?

Non, ils devront se rapprocher de leur comité

Un club peut-il lors de la ré-affiliation modifier l'adresse du club sur le 1^{er} onglet généralité. Est-ce une mise à jour réservée au Comité ?

Oui c'est une mise à jour du comité avec production du récépissé de préfecture et sans changement de département. S'il y a un changement de département, le club doit contacter le service territoire de la FFBB.

3. Dysfonctionnements en cours de résolution

Pour des **créations de licences** encore sur la saison **2020/2021** : elles s'affichaient sur 2021/2022 : ce problème d'affichage a été réglé avec une version corrective de FBIV2 (le 08/06/2021 en principe).

Nous avons constaté que pour les **licenciés déjà surclassés en 2020/2021** et qui le seront à nouveau en 2021/2022 (le club coche la case surclassement lors de l'envoi de la pré-inscription 2021/2022) l'enregistrement d'un nouveau surclassement n'est pas toujours possible (justificatifs non demandés) et FBI garde en mémoire le justificatif de surclassement 2020/2021.

Ce point est en cours de traitement par la FFBB.

ATTENTION : à compter du **15/06/2021** il ne sera **plus possible d'envoyer des pré-inscriptions pour la saison 2020/2021**.